

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

GRANDE SALLE DE LULLY, BATIMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

M. Mark Wingses, président, ouvre la séance à 20 h 00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2017
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Information du Conseil d'établissement
8. Préavis N° 07/09.2017 – Budget de l'exercice 2018
 - Rapport de la Commission du budget
 - Discussion sur le rapport de la Commission du budget
 - Adoption du budget 2018
9. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
10. Questions, vœux et divers

1. Accueil, appel

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal : Mmes et MM. Sylvie Ciana, Aclens, Karine Ropraz et Pascal Grütter, Bremblens, Aleksandra Capraro et Tania Larequi, Chigny, Philippe Jobin et Anna Bauer Dörries, Echichens, Mark Wingses et Emile Tasev, Lully, Mélanie Wyss, Claire Martinet, David Guarna, Sylvie Fay, Romina Garofalo, Pierre Marc Burnand et Katharina Dellwo Bauer, Morges, Pierre Lanthemann et Nicole Lemaire, Romanel-sur-Morges, Salvatore Guarna et Martine Blauth, Tolochenaz, Pierre Siegwart et Sylvie Grin van Hamel, Vufflens-le-Château.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Françoise Wüthrich, Giuseppe Biancaniello, Philippe Deriaz, Andreas Sutter.

Sont excusé(e)s :

Mmes et MM. Sylvie Podio du Comité de direction, Stéphane Demierre et Valérie d'Ascoli, Aclens, Jean-Jacques Aubert, Morges.

Invités :

M. Marc Johannot, directeur administratif.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres

Mme Sylvie Ciana, Aclens, est assermentée selon la loi et la coutume.

5. Communications du Bureau

Le Président annonce la démission de Mme Edith Magaly Barblan, déléguée suppléante de la ville de Morges.

6. Communications du Comité de direction

Mme Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction, explique qu'une analyse de l'organisation du cabinet dentaire a été effectuée par le Dr Jean-Philippe Haesler, médecin-dentiste, membre du comité de la SSO, chef de l'économie. Le rapport final est attendu pour fin septembre.

Elle explique également que le transfert des 4 collaborateurs des camps est prévu pour début 2018. La procédure de transfert et les conditions ont été présentées au personnel début septembre par les représentants de la ville de Morges et de l'ASIME.

Mme Françoise Wüthrich annonce que les travaux de rénovation et de transformation du *Centre Marcel Barbey* ont débuté en juillet, conformément au planning. **M. Marc Johannot, directeur administratif**, présente quelques photos illustrant le début des travaux.

7. Information du Conseil d'établissement

Mme Anna Bauer-Dörries, Echichens, membre du Conseil d'établissement, explique que la dernière séance a eu lieu le 19 septembre :

- M. Weissbrot, enseignant au collège de Beausobre, a présenté le projet LIFT qui s'adresse aux élèves à risque dès la 10H en leur proposant d'intégrer le monde du travail 3 heures par semaine durant 5 à 6 mois. Cela leur permet de prendre conscience de l'importance de l'école pour un futur métier. Ils reçoivent une petite rémunération de CHF 5.00 l'heure.
- M. Schlaeppli, directeur, a présenté un projet socio-éducatif mis sur pied au collège de Beausobre.

- Une longue discussion a porté sur la prise en charge et la surveillance des enfants de 7P et 8P durant la pause de midi. Aucune solution n'a pour le moment été trouvée.
- Le festival Salamandre se prolongera une journée de plus pour permettre d'accueillir tous les élèves le lundi.
- 3 personnes se sont portées candidates pour l'élection du quart parents « Morges Est ».

La parole n'est pas demandée.

8. Préavis N° 07/09.2017 – Budget de l'exercice 2018

Rapport de la Commission du budget

M. David Guarna, Morges, lit les conclusions du rapport de la commission.

Discussion sur le rapport de la Commission du budget

M. Pierre Marc Burnand, Morges, remarque que Mme Capraro fait partie de la Cogest et de la Commission du budget. Il s'en étonne. Le président lui répond qu'il sera tenu compte de sa remarque en 2018.

M. Pierre Marc Burnand remarque que des dépenses exceptionnelles en lien avec le *Centre Marcel Barbey* apparaissent en page 2 du rapport de la commission. Ces dépenses ne devraient-elles pas figurer plutôt dans les dépenses exceptionnelles liées à la transformation de ce centre ?

M. Andreas Sutter, membre du Comité de direction, explique que ces dépenses correspondent à de l'achat de mobilier qui ne peut pas être amorti en 30 ans. Cette manière de faire permet d'avoir l'ensemble des dépenses concernant le mobilier dans le même compte.

Il explique encore que comme souvent dans la rénovation de bâtiments, certains frais imprévus ont dû être financés grâce à la partie « réserve » du préavis.

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, félicite le Comité de direction et M. Johannot pour la qualité de ce budget bien documenté.

Le 22 mai 2008, le barème du coût des bâtiments a été adopté, à savoir un amortissement sur 30 ans et un taux d'intérêt fixe à 4 %. A ce jour, le taux d'intérêt n'est plus si élevé. Cela veut dire que les communes qui ont construit des bâtiments scolaires sont gagnantes et celles qui n'en ont pas sont perdantes. Il invite les membres du Comité de direction à nommer une commission afin d'étudier à nouveau ce barème.

M. Andreas Sutter répond qu'en effet les taux d'intérêt il y a 10 ans étaient plus élevés qu'actuellement. Le Comité de direction prend note de cette remarque.

M. Pierre Marc Burnand demande des précisions sur la modification du type de salle de gymnastique à Vufflens-le-Château mentionnée en page 2 du préavis.

Mme Isabelle Bonvin explique que l'ASIME paie les salles de gym en fonction de leur surface. La salle de gym de Vufflens-le-Château était inventoriée comme une VD2 alors que sa surface correspond à une VD1. L'inventaire a été corrigé.

